

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

8 octobre 2019
Français
Original : anglais

Réunion de 2019
Genève, 3-6 décembre 2019
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

Dans le présent rapport, l'Unité d'appui à l'application de la Convention décrit les activités qu'elle a menées en 2019 dans le cadre du mandat qui lui a été confié aux sixième, septième et huitième Conférences des États parties chargées de l'examen de la Convention, mandat consistant à fournir un appui sur le plan administratif et pour l'application intégrale de la Convention, à promouvoir l'universalisation de la Convention, à faciliter les échanges d'informations dans le cadre des mesures de confiance, à établir et administrer la base de données sur l'assistance, à administrer le programme de parrainage et à appuyer, en tant que de besoin, la mise en œuvre par les États parties des décisions et recommandations des conférences d'examen. La septième Conférence d'examen a décidé que l'Unité d'appui à l'application « soumettrait par écrit à l'ensemble des États parties un rapport annuel succinct rendant compte des activités qu'elle aurait menées pour s'acquitter de son mandat » ([BWC/CONF.VII/7](#), troisième partie, par. 36) et la huitième Conférence d'examen a décidé de maintenir cette pratique ([BWC/CONF.VIII/4](#), troisième partie, par. 8).

I. Introduction

1. En 2019, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a continué de mener ses activités conformément aux décisions et recommandations de la huitième Conférence d'examen ([BWC/CONF.VIII/4](#), troisième partie), laquelle a renouvelé, pour la période allant de 2017 à 2021, le mandat de l'Unité d'appui à l'application, qui avait initialement été établi par la sixième Conférence d'examen et prolongé par la septième.
2. L'Unité d'appui à l'application est financée par les États parties à la Convention en tant que composante des coûts du programme intersessions, coûts dont la huitième Conférence d'examen a décidé qu'ils seraient « partagés entre tous les États parties à la Convention, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté en fonction de l'écart entre le nombre d'États Membres de l'ONU et celui des États parties à la Convention » ([BWC/CONF.VIII/4](#), troisième partie, par. 11). Le budget de l'Unité d'appui pour 2019 figure dans les coûts estimatifs approuvés pour la huitième Conférence d'examen, ([BWC/CONF.VIII/5](#)) et dans les coûts estimatifs approuvés pour la Réunion des États parties de 2017 ([BWC/MSP/2017/5](#)).



3. Comme il a été indiqué tout au long du programme intersessions actuel, les problèmes liés à la situation financière de la Convention ont persisté et la structure et le régime de financement de la Convention font l'objet d'une attention continue, l'accumulation d'un passif n'étant pas une situation tenable. L'adoption de mesures budgétaires et financières par la Réunion des États Parties de 2018 ([BWC/MSP/2018/6](#), cinquième partie, par. 20 à 24) a contribué à l'amélioration de la situation financière générale. Tant les réunions d'experts qui se sont tenues en juillet/août derniers que la Réunion des États Parties qui va se dérouler en décembre disposent des fonds voulus et des contrats d'un an allant de juillet 2019 à juin 2020 ont été accordés aux membres du personnel de l'Unité d'appui à l'application. Le Président de la Réunion de 2019 des États Parties s'est efforcé tout au long de l'année de faire face à la situation financière difficile, y compris en communiquant à tous les États parties une lettre datée du 19 février 2019 que le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, avait rédigée à leur intention.

4. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a ses bureaux dans les locaux du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui supervise et appuie les activités de l'Unité. De ce fait, le Bureau des affaires de désarmement est chargé du recrutement, de la sélection des membres du personnel de l'Unité et de l'évaluation de leurs compétences, ainsi que de toutes les autres fonctions administratives telles que la mise à disposition de bureaux, l'acquisition de l'équipement, ou encore la gestion des demandes de congé ou de voyage et la formation. Le Bureau est aussi doté de la responsabilité fiduciaire et administre les contributions volontaires, décrites ci-après au paragraphe 7, que les États parties et des organisations internationales ou des organisations régionales versent à l'appui de la Convention sur les armes biologiques, l'Office des Nations Unies à Genève administrant, quant à lui, les contributions statutaires dont les États parties à la Convention se sont acquittés.

5. Le personnel de l'Unité se compose de trois personnes employées à plein temps, qui sont soumises au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et dont les traitements sont financés par les contributions reçues des États parties à la Convention. Les activités de l'Unité d'appui (et les activités menées au titre de la Convention en général) bénéficient de l'appui de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution adoptée chaque année par l'Assemblée générale, mais elles ne bénéficient d'aucun financement provenant du budget ordinaire de l'ONU.

6. L'Union européenne a continué d'apporter son appui à la Convention avec l'adoption, le 21 janvier 2019, de la décision (PESC) 2019/97 du Conseil¹. Cette décision est le cinquième instrument adopté par l'Union européenne à l'appui de la Convention et le quatrième à être exécuté par le Bureau des affaires de désarmement. Elle prévoit le versement au Bureau des affaires de désarmement d'une contribution financière d'un montant de 3 029 856 euros sur trois ans pour les activités menées à l'appui de la Convention². La nouvelle décision a été mise en œuvre en février 2019, immédiatement après la fin de la période sur laquelle portait la précédente décision du Conseil de l'Union européenne (PESC) 2016/57, et elle a continué de s'appliquer tout au long de l'année 2019. Six projets principaux vont être menés au titre de la décision et deux employés du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU sont chargés de son exécution. La nouvelle décision du Conseil est valable jusqu'au début de 2022.

7. De plus, en 2019, plusieurs États parties ont versé, par l'intermédiaire du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, des contributions volontaires pour des activités déterminées, menées à l'appui de l'application de la Convention :

a) Comme indiqué auparavant (voir [BWC/MSP/2018/4](#), par. 7, al. b)), le Canada a versé en 2018 une contribution volontaire de 665 000 dollars des États-Unis pour deux ans au Bureau des affaires de désarmement à l'appui de la deuxième phase d'un projet

¹ Pour en savoir plus sur la nouvelle Décision du Conseil, consulter : [https://www.unog.ch/80256EE600585943/\(httpPages\)/34CD9339663C2C9AC12583C2003C41D2?OpenDocument&cntxt=5DFB4&cookielang=fr](https://www.unog.ch/80256EE600585943/(httpPages)/34CD9339663C2C9AC12583C2003C41D2?OpenDocument&cntxt=5DFB4&cookielang=fr).

² Le texte intégral de la Décision peut être consulté à l'adresse : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2019.019.01.0011.01.FRA&toc=OJ:L:2019:019:TOC.

portant sur le renforcement des mécanismes et moyens en place au niveau mondial pour réagir à l'emploi délibéré d'agents biologiques. Les activités menées au cours de la première phase ont été décrites dans deux précédents rapports de l'Unité d'appui à l'application (voir [BWC/MSP/2017/4](#), par. 3, et [BWC/MSP/2018/4](#), par. 7, al. b)). En 2019, les fonds ont été utilisés pour l'organisation de plusieurs petits ateliers et réunions de parties prenantes, dans le cadre desquels un exercice de simulation théorique a été mené, et pour le recrutement d'un consultant pour la mise en œuvre du projet. Une partie de la contribution a également été utilisée aux fins de l'exécution du programme de parrainage de la Convention en 2019, ainsi que pour financer les déplacements du personnel de l'Unité d'appui à l'application et recruter un assistant administratif pour renforcer la capacité de l'Unité d'appui d'accomplir les tâches qui lui incombent ;

b) La France a versé une contribution volontaire de 150 000 euros au Bureau des affaires de désarmement pour organiser deux exercices de simulation sur l'article VII. L'un des exercices, destiné aux États parties francophones d'Afrique de l'Ouest, s'est déroulé du 29 au 30 mai 2019 à Lomé³, et le deuxième a eu lieu à Genève, en marge des Réunions d'experts de la Convention de 2019, du 8 au 9 août 2019⁴. Les volets pratiques du projet ont été mis en œuvre par la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) à Paris ;

c) Comme indiqué précédemment (voir [BWC/MSP/2018/4](#), par. 7, al. d)), le Japon a versé en 2018 deux contributions volontaires au Bureau des affaires de désarmement pour les activités devant être menées en 2019. La première contribution, d'un montant de 80 000 dollars É.-U., était destinée à financer un atelier de formation sur les aspects internes de l'application de la Convention à l'intention des points de contact nationaux d'Asie du Sud-Est, devant être organisé par l'Unité d'appui début 2020, au Viet Nam. La seconde contribution, d'un montant de 819 250 dollars É.-U., visait à appuyer l'amélioration du niveau de préparation du Secrétariat de l'ONU et des organisations internationales pertinentes, de façon à permettre une réponse internationale coordonnée en cas d'utilisation potentielle d'armes biologiques ou chimiques. L'Unité d'appui à l'application a facilité, grâce aux services de consultants, l'organisation de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités en Asie centrale et en Asie du Sud-Est, mettant l'accent sur les activités opérationnelles destinées à traiter les problèmes concrets liés à la préparation et à la réaction en cas d'emploi délibéré d'armes biologiques, à l'intention des pays en développement. Les ateliers se sont déroulés à Bangkok, les 6 et 7 juin⁵, à Issyk-Koul, (Kirghizistan), les 26 et 27 juin⁶ et à Kuala Lumpur, les 1^{er} et 2 octobre. De plus, un séminaire d'une journée sur les questions relatives à l'assistance, l'intervention et la préparation a été organisé le 16 avril 2019 à Genève⁷ et un autre séminaire d'une journée est prévu le 20 novembre.

8. Les contributions volontaires du Canada et de l'Union européenne susmentionnées prévoyaient toutes deux des fonds pour soutenir le programme de parrainage de la Convention sur les armes biologiques (voir la section VII ci-après pour en savoir plus).

9. Le présent rapport comporte des sections consacrées à chacune des principales composantes du mandat de l'Unité d'appui, ainsi que trois annexes (en anglais seulement) :

Annexe I : Meetings and events attended by the Implementation Support Unit (Réunions et manifestations auxquelles l'Unité d'appui à l'application a participé) ;

Annexe II : National Points of Contact (Points de contact nationaux) ;

³ Pour un compte-rendu de l'exercice, consulter : [https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/132001D0A8A2DE81C125844F002B2161/\\$file/Rapport+Lom%C3%A9_FR.pdf](https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/132001D0A8A2DE81C125844F002B2161/$file/Rapport+Lom%C3%A9_FR.pdf).

⁴ Pour en savoir plus, consulter : [https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/\(httpAssets\)/1A64076EE6ADA91EC125844F002B9681/\\$file/BTWC+Article+VII+-+GVA+TTX+Note+to+participants+\(Final\).pdf](https://www.unog.ch/80256EDD006B8954/(httpAssets)/1A64076EE6ADA91EC125844F002B9681/$file/BTWC+Article+VII+-+GVA+TTX+Note+to+participants+(Final).pdf) (en anglais).

⁵ Pour en savoir plus, consultez : [https://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/\(httpPages\)/3BA2D6008D05BCAFC1258477003B6838?OpenDocument](https://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/(httpPages)/3BA2D6008D05BCAFC1258477003B6838?OpenDocument) (en anglais).

⁶ Pour en savoir plus, consultez : [http://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/\(httpPages\)/3C8E0632BF3F8628C125842C00474FD2?OpenDocument](http://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/(httpPages)/3C8E0632BF3F8628C125842C00474FD2?OpenDocument) (en anglais).

⁷ Pour en savoir plus, consultez : [https://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/\(httpPages\)/D080A7F4F0F5B92EC12583E70043FE54?OpenDocument](https://www.unog.ch/unog/website/disarmament.nsf/(httpPages)/D080A7F4F0F5B92EC12583E70043FE54?OpenDocument) (en anglais).

Annexe III : Participation in the Confidence-Building Measures (Participation aux mesures de confiance).

II. Appui administratif à la Convention

10. L'Unité d'appui à l'application assure les services de secrétariat pour les Réunions d'experts et la Réunion des États parties se tenant en 2019 et appuie le Président et les Vice-Présidents de la Réunion des États parties et les Présidents des cinq Réunions d'experts dans leurs activités. L'Unité a continué d'assurer un vaste éventail de fonctions administratives telles que décrites dans les rapports précédents, notamment l'établissement des documents officiels pour les Réunions d'experts et la Réunion des États parties, dont de nombreux documents de travail soumis par les États parties.

11. En 2019, grâce aux financements de l'Union européenne, l'Unité d'appui à l'application commencera à élaborer une publication intitulée « Guide pour l'application nationale de la Convention sur les armes biologiques », qui donnera aux États parties des informations pratiques pour la mise en œuvre de la Convention au plan national. La publication sera disponible en version papier, pour distribution pendant les ateliers et autres manifestations qui se tiennent au titre de la Convention, ainsi qu'au format électronique, sur le site Web de la Convention. De plus, l'Unité d'appui à l'application publie sans périodicité fixe une lettre d'information sur la Convention, intitulée « BWC Newsletter », support informel faisant état de tous les faits nouveaux survenus qui intéressent la Convention sur les armes biologiques, des activités récentes menées par l'Unité d'appui à l'application de la Convention, des renseignements sur les possibilités d'apport d'une assistance intéressant les États parties, et de liens menant aux publications qui présentent un intérêt pour la Convention. Cette lettre d'information est diffusée par courrier électronique et mise à disposition sur le site Web de la Convention⁸.

12. L'Unité d'appui à l'application a continué de développer le site Web de la Convention (<http://www.unog.ch/bwc>) et d'en assurer la maintenance, afin d'en renforcer l'utilité non seulement pour les États parties, mais aussi pour l'information, la sensibilisation et la communication à l'intention d'un public mondial. Une plus grande importance a été accordée aux sections ayant trait à la base de données sur la coopération et l'assistance et au programme de parrainage.

13. L'Unité d'appui à l'application a également continué d'exploiter les médias sociaux pour mieux faire connaître la Convention. Par exemple, son compte Twitter a attiré près de 2 000 abonnés⁹. Il complète le site Web de la Convention, qui demeure la principale source de documentation et d'information sur la Convention.

14. L'Unité d'appui à l'application a entretenu des contacts réguliers avec nombre d'institutions scientifiques, professionnelles et universitaires ainsi qu'avec l'industrie et des organisations non gouvernementales. Elle a ainsi pu recueillir des idées et des informations qui l'ont éclairée pour soutenir l'action menée par les États parties. L'Unité a aussi entretenu des contacts réguliers avec un vaste éventail d'organisations internationales dont les travaux présentent un intérêt pour la Convention. Dans la conduite d'activités conformes à son mandat, l'Unité continue de participer activement au travail de sensibilisation et de mise en œuvre de ces organisations ainsi qu'à leurs activités régulières.

III. Application de la Convention

15. En 2019, l'Unité d'appui à l'application a continué de recueillir et de mettre à jour les coordonnées des points de contact nationaux pour la Convention (voir annexe II). Au 8 octobre 2019, 122 États parties avaient désigné un point de contact national. Un État signataire, trois États non parties et une organisation régionale avaient également indiqué des points de contact. Les informations détaillées concernant ces points de contact

⁸ Consulter <http://mailchi.mp/734eb0c7439d/news-from-the-bwc-isu> (en anglais).

⁹ www.twitter.com/BWCISU.

nationaux sont communiquées dans la section à accès restreint du site Web de la Convention.

16. La participation de l'Unité d'appui à l'application à des ateliers et séminaires joue un rôle essentiel pour faire mieux connaître la Convention et les mesures prises pour sa mise en œuvre, tant auprès des gouvernements nationaux qu'auprès d'autres acteurs compétents tels que les organismes internationaux et régionaux, la communauté scientifique, les associations professionnelles, les milieux universitaires et le secteur privé. L'Unité s'est aussi associée à la planification et à l'organisation de plusieurs réunions et manifestations ayant directement trait à l'amélioration de l'application de la Convention, ou elle y a apporté son soutien. Par exemple, dans le contexte de la mise en œuvre des décisions (PESC) 2016/51 et (PESC) 2019/97 du Conseil de l'Union européenne, l'Unité a collaboré étroitement avec plusieurs organisations régionales et sous-régionales, entre autres l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

17. L'Unité continue de constater une augmentation marquée du nombre d'États parties, d'organismes régionaux et internationaux et d'autres entités qui sollicitent une assistance pour la mise en œuvre de la Convention ou pour d'autres activités relevant de la Convention. L'intérêt ainsi manifesté prend la forme de demandes d'assistance soumises soit via la base de données en place pour la coopération et l'assistance, soit par voie bilatérale, ou encore dans le cadre de démarches faites auprès de l'Unité en vue de participer aux activités d'assistance aux pays. Lesdites activités englobent celles qui sont menées sur le plan national ou sur le plan régional dans le cadre, notamment, de la décision (PESC) 2019/97 du Conseil de l'Union européenne, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, ou des Centres d'excellence de l'Union européenne pour l'atténuation des risques dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). L'on trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations détaillées sur toutes ces activités, et sur d'autres activités.

18. Toutefois, compte tenu du budget limité prévu pour les déplacements du personnel de l'Unité, un grand nombre d'invitations à participer à des réunions ou autres manifestations ont dû être déclinées et l'Unité est demeurée dans l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes d'assistance qui lui étaient soumises.

IV. Mesures de confiance

19. Conformément aux décisions prises aux précédentes Conférences d'examen, l'Unité d'appui à l'application soutient l'échange d'informations concernant les mesures de confiance. Elle tient à jour, sur le site Web de la Convention, dans toutes les langues officielles, les versions électroniques des formulaires à utiliser pour les déclarations au titre des mesures de confiance. L'annexe III contient la liste des pays ayant soumis des déclarations en 2019 (portant sur l'année civile 2018), ventilées selon les différents formulaires.

20. En 2019, l'Unité d'appui à l'application a utilisé pour la première fois la nouvelle plateforme électronique. Comme indiqué précédemment, la plateforme électronique a été mise au point en 2017 et 2018 grâce aux contributions volontaires de l'Allemagne et de l'Union européenne. La nouvelle plateforme permet de soumettre les déclarations au titre des mesures de confiance dans les six langues officielles et offre des fonctions de recherche de données dans les déclarations soumises. Elle permet en outre de présenter de manière plus conviviale les renseignements communiqués par les États parties.

21. Le texte de toutes les déclarations soumises pour 2019 peut être consulté par les États parties sur la nouvelle plateforme (<https://bwc-ecbm.unog.ch/fr>). Au total, 32 États parties jusqu'ici ont demandé que le texte de leurs déclarations soit aussi consultable dans la section à accès public du site de la nouvelle plateforme.

22. Conformément à la décision prise par la sixième Conférence d'examen, le 23 janvier 2019, le chef de l'Unité d'appui à l'application a écrit aux missions permanentes et aux points de contact nationaux de tous les États parties pour les informer que la date limite était fixée au 15 avril 2019 pour la soumission annuelle des déclarations au titre des mesures de confiance.

23. Au 8 octobre 2019 :

a) Un nombre total de 76 États parties (41,5 % des États parties à la Convention) avaient soumis une déclaration au titre des mesures de confiance portant sur l'année civile 2018 ;

b) Parmi eux, 51 avaient soumis leur déclaration avant la date limite du 15 avril 2018 ou à cette date ;

c) Parmi les États parties ayant soumis une déclaration au titre des mesures de confiance en 2017, 12 ne l'avaient pas encore fait en 2018 ;

d) Neuf autres États parties n'ayant pas soumis de déclaration au titre des mesures de confiance en 2018 en avaient soumis une en 2019.

Un nombre total de 57 États parties n'avaient jamais soumis de déclaration au titre des mesures de confiance.

V. Promotion de l'universalisation

24. L'Unité d'appui à l'application a secondé le Président de la Réunion des États parties dans ses activités visant à promouvoir l'universalisation, en rédigeant des lettres et en établissant des supports d'information.

25. L'Unité d'appui à l'application a également fourni des informations et des conseils sur la Convention à plusieurs États signataires et États non parties. Elle a encouragé l'universalisation lors de séminaires et de manifestations auxquels elle participait et auxquels des représentants d'États signataires et d'États non parties étaient présents (voir annexe I). L'Unité d'appui à l'application, le Bureau des affaires de désarmement et le Parlement néo-zélandais ont notamment coorganisé un atelier régional sur l'universalisation le 21 septembre 2019 à Wellington, dans le cadre de la décision (PESC) 2019/97 du Conseil de l'Union européenne. Cet atelier visait à encourager les trois États de la région qui ne sont pas parties à la Convention (Kiribati, États fédérés de Micronésie et Tuvalu) à adhérer à la Convention dès que possible.

26. Le rapport du Président sur les activités en matière d'universalisation ([BWC/MSP/2019/3](#)) contient des informations plus détaillées sur les initiatives prises dans le domaine et sur les résultats obtenus jusqu'ici.

VI. Base de données renfermant les demandes et les offres d'assistance

27. La septième Conférence d'examen a décidé de mettre en place un système de base de données destiné à faciliter les demandes et les offres d'échange d'assistance et de coopération entre États parties ([BWC/CONF.VII/7](#), troisième partie, par. 17 à 20). La Conférence a chargé l'Unité d'appui à l'application de créer et d'administrer la base de données ; de faciliter, sur demande, les échanges de renseignements entre États parties au sujet de la base de données ainsi que de toutes activités de coopération et d'assistance qui en découlent ; et de faire rapport aux États parties sur le fonctionnement de la base de données en détaillant les offres faites, les demandes exprimées et les rapprochements opérés au cours de l'année considérée. L'Unité a continué en 2019 de tenir la base de données à jour et de l'administrer.

28. Comme indiqué dans le rapport que l'Unité d'appui à l'application a soumis au Comité préparatoire de la huitième Conférence d'examen ([BWC/CONF.VIII/PC/7](#) et [Amend.1](#)), l'objectif de mise en place d'un « système de base de données » n'a pas encore

été atteint. La septième Conférence d'examen a chargé l'Unité d'appui à l'application de créer et d'administrer la base de données, sans pour autant allouer de ressources supplémentaires aux fins du développement d'une base de données entièrement fonctionnelle. Par conséquent, seule une base de données élémentaire a été mise en place en 2012 et la fonction de rapprochement des offres et des demandes d'assistance n'a pas fonctionné aussi bien qu'escompté. En outre, comme la Réunion des États parties de 2014 l'avait constaté, les États parties ne se sont pas beaucoup servis de la base.

29. Pour remédier à la situation décrite plus haut, la huitième Conférence d'examen a chargé l'Unité d'appui à l'application de s'attacher, avec les contributions qu'elle recevrait des États parties, à « améliorer la base de données afin qu'elle soit plus détaillée et plus facile d'utilisation et qu'elle rende compte, de manière précise, actualisée et pratique, des offres et des demandes de coopération des États parties » ([BWC/CONF.VIII/4](#), troisième partie, par. 9). Comme elle l'a indiqué dans son rapport annuel pour 2017 ([BWC/MSP/2017/4](#), par. 29), l'Unité d'appui à l'application s'est employée, en fonction des contributions reçues de plusieurs États parties et grâce à une contribution volontaire de l'Irlande, à développer une version entièrement nouvelle de la base de données qui a été présentée en décembre 2017 à la Réunion des Parties et qui est en service depuis début 2018.

30. Au 8 octobre 2019, la base de données contient :

- a) Un nombre total de 63 offres d'assistance émanant de 10 États parties et d'un groupe d'États parties ;
- b) Un nombre total de 47 demandes d'assistance émanant de 13 États parties.

31. L'Unité d'appui à l'application a également entretenu des contacts réguliers avec les prestataires pertinents de l'assistance dans d'autres instances. Elle a, par exemple, continué de travailler en étroite coopération avec les prestataires de l'assistance portant sur la législation nationale et les mesures visant à faire respecter la législation, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Action mondiale des parlementaires, le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

VII. Programme de parrainage

32. L'Unité d'appui à l'application administre le programme de parrainage mis en place par la septième Conférence d'examen pour « soutenir et favoriser la participation des États parties en développement aux réunions du programme intersessions » ([BWC/CONF.VII/7](#), troisième partie, par. 21). Conformément à la décision prise à la septième Conférence d'examen, l'Unité alloue les ressources disponibles au titre du parrainage, en consultation avec le Président et les Vice-Présidents de la Réunion des États parties, en donnant la priorité aux États parties qui n'ont pas encore participé aux réunions ou qui n'ont pas été en mesure de dépêcher régulièrement leurs experts depuis leur capitale, et en envisageant une participation d'États non parties afin de promouvoir l'universalisation de la Convention.

33. Au 8 octobre 2019, des contributions volontaires au programme de parrainage 2019 avaient été reçues d'un État partie (le Canada) et d'un groupe d'États parties (l'Union européenne). En outre, d'autres États parties soutiennent le programme de parrainage dans le cadre d'arrangements bilatéraux.

34. Les experts nationaux de 18 États parties en développement et de deux États signataires ont été parrainés pour participer à la Réunion d'experts de 2019. Les États-Unis d'Amérique ont également parrainé un certain nombre d'experts nationaux dans le cadre d'arrangements bilatéraux. Le lancement du programme de parrainage pour la Réunion des États parties de décembre a été annoncé dans une lettre du chef de l'Unité d'appui à l'application datée du 1^{er} octobre 2019.

VIII. Conclusions et futurs travaux

35. En 2019, l'Unité d'appui à l'application a continué de constater un regain notable d'intérêt pour la Convention sur les armes biologiques et un surcroît d'attention portée à cet instrument, tant au niveau national qu'au niveau régional. Cela s'est manifesté par la formulation de nouvelles demandes d'assistance, des orientations pour la soumission des renseignements au titre des mesures de confiance, un intérêt des États non parties pour l'adhésion à la Convention, une augmentation du nombre de demandes de parrainage et du nombre de points de contact nationaux, et une multiplication des manifestations auxquelles l'Unité d'appui est conviée. C'est là la marque d'une reconnaissance bienvenue de l'importance que revêt la Convention sur les armes biologiques dans le dispositif de désarmement multilatéral. En 2020, l'Unité d'appui tirera parti du regain d'intérêt manifesté à l'égard de la Convention et recherchera des synergies avec les organisations pertinentes et d'autres entités afin d'entretenir la dynamique.

36. Malgré l'insuffisance des ressources et les difficultés évoquées plus haut, l'Unité d'appui à l'application a continué de n'épargner aucun effort pour répondre à la demande accrue, et elle est parvenue à le faire en coopérant avec les États parties et les organisations internationales et autres entités pertinentes. L'Unité d'appui continuera de rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail et d'innover dans ce domaine, dans l'objectif de renforcer l'appui à l'application de la Convention et de réduire les coûts globaux de transaction. En 2020, l'Unité d'appui comptera sur la modernisation de ses plateformes de communication avec les États parties, dans le cadre des mesures continues du Bureau des affaires de désarmement et de l'Office des Nations Unies à Genève.

37. L'Unité tient donc à faire part de sa gratitude aux États parties pour leur coopération et leur soutien dans les activités menées pour s'acquitter de son mandat au cours de l'année 2019.

Annexe I

[Anglais seulement]

Meetings and events attended by the Implementation Support Unit

As of 8 October 2019, representatives of the Implementation Support Unit participated, or are scheduled to participate, in the following 49 meetings and events in 2019:

1. From 8 to 11 January, in Kathmandu, Nepal, the Chief of the ISU conducted an awareness-raising and legislative assistance workshop at the request of Nepal (Daniel Feakes)
2. On 10 January, in Geneva (Switzerland), a staff member of the ISU gave a presentation on the BWC to a group of students from the University of Fribourg (Alex Lampalzer)
3. On 24 January, in Beirut (Lebanon), a staff member of UNODA conducted a legislative drafting workshop for the implementation of the BWC. The workshop was organised in coordination with the Lebanese Presidency of the Council of Ministers and delivered by the non-governmental organisation VERTIC (Ana Izar)
4. From 6 to 8 February, in Paris (France), the Chief of the ISU participated in the Biosecurity Working Group of the G7 Global Partnership (Daniel Feakes)
5. On 14 February, in Munich (Germany), the Chief of the ISU observed a “Tabletop Exercise on International Response to Deliberate Biological Events” organized by the Nuclear Threat Initiative (Daniel Feakes)
6. From 11 to 15 March, in Tashkent (Uzbekistan), a staff member of the ISU delivered various presentations at the international conference “BACAC: Bridging the Gaps” organized by the Biosafety Association of Central Asia and the Caucuses and the EU CBRN Risk Mitigation Centres of Excellence Project 53 (Alex Lampalzer)
7. On 15 March, in Berlin (Germany), the Chief of the ISU participated in the conference “2019 Capturing Technology. Rethinking Arms Control” organized by the Federal Foreign Office (Daniel Feakes)
8. On 18 March, in Geneva (Switzerland), UNODA in coordination with the ISU formally launched the implementation of the new EU Council Decision 2019/97 (CFSP) in support of the BWC (Daniel Feakes and Ana Izar)
9. On 21 March, in Geneva (Switzerland), a staff member of the ISU briefed a visiting group of students from Rotterdam University (Ngoc Phuong van der Blij)
10. From 25 to 27 March, in Amman (Jordan), a project consultant attended the “First Health Security Interface Technical Advisory Group” (HIS-TAG) organized by the World Health Organization (Valeria Santori)
11. On 3 April, in Washington, DC (United States), a UNODA staff member participated in the “Cooperation Meeting on implementation of UN Security Council resolution 1540 (2004) in Latin America and the Caribbean” which was organized by the Organization of American States (Ana Izar)
12. From 3 to 4 April, in Minsk (Belarus), a staff member of the ISU presented at the regional workshop on the “Implementation of UNSC resolution 1540 (2004)” organized by the Ministry of Foreign Affairs of Belarus (Alex Lampalzer)
13. On 12 April, in Geneva (Switzerland), an ISU staff member gave a presentation to a group of visiting students from the University of Boston (Ngoc Phuong van der Blij)
14. On 16 April, in Geneva (Switzerland), the ISU organized a seminar on “Rapid international Response to Biological Incidents: Lessons for the BWC”. (Daniel Feakes, Alex Lampalzer and Mehran Rouzbahani)

15. On 29 April, in Phuket (Thailand), a staff member of the ISU and a project consultant participated as in the Strategic Multilateral Dialogue on Biosecurity organized by the Johns Hopkins Center for Health Security (Alex Lampalzer and Mehran Rouzbahani)
16. From 29 to 30 April, in Port of Spain (Trinidad and Tobago), a staff member of the ISU participated in the Parliamentarians for Global Action (PGA) Regional Caribbean Workshop to Promote Universality and Implementation of the Biological and Toxin Weapons Convention and Implementation of United Nations Security Council Resolution 1540 (2004) (Ngoc Phuong van der Blij)
17. From 7 to 9 May, in Addis Ababa (Ethiopia), a staff member of the ISU presented at the 2019 Global Biosecurity Dialogue held at the Africa Centres for Disease Control and Prevention (Africa CDC) (Alex Lampalzer)
18. On 10 May, in Addis Ababa (Ethiopia), a staff member of the ISU participated in the Launch of Africa CDC's Initiative to Strengthen Biosecurity and Biosafety (Alex Lampalzer)
19. On 16 May, in Geneva (Switzerland), a staff member of the ISU gave a presentation to a group of visiting students from Kennesaw State University (Alex Lampalzer)
20. On 28 May, in London (United Kingdom), the Chief of the ISU participated in a roundtable discussion organized by the Chatham House Centre on Global Health Security on "Leadership of the Public Health Response to a Deliberate Biological Release" (Daniel Feakes)
21. From 29 to 30 May, in Lomé (Togo), a staff member of the ISU and a project consultant co-organized and participated in a "Regional tabletop exercise on Article VII/ BWC for Francophone West African States Parties" funded by France (Alex Lampalzer and Valeria Santori)
22. On 30 May, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU gave a presentation to a group of visiting students from the Polish Diplomatic Academy (Daniel Feakes)
23. From 6 to 7 June, in Bangkok (Thailand), a staff member of the ISU and two project consultants organized a regional workshop for ASEAN Member States to the Biological Weapons Convention on preparedness and response to a deliberate biological event (Alex Lampalzer, Mehran Rouzbahani and Anton Martyniuk)
24. On 17 June, in Geneva (Switzerland), staff members of the ISU organized a Workshop on "Advances in Biotechnology: Benefits and Misuse in the Context of the 2030 Agenda" in coordination with the Permanent Mission of Romania (Daniel Feakes and Ngoc Phuong van der Blij)
25. From 19 to 20 June, in Sochi (Russian Federation), the Chief of the ISU presented at the Second International Conference on "Global Threats to Biological Security: Problems and Solutions" (Daniel Feakes)
26. From 26 to 27 June, in Issyk-Kul (Kyrgyzstan), a staff member of the ISU and two project consultants organized a regional workshop for Central Asian States Parties to the Biological Weapons Convention on preparedness and response to a deliberate biological event (Alex Lampalzer, Anton Martyniuk and Mehran Rouzbahani)
27. On 27 June, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU gave a presentation on the BWC to a group of students from the University of Fribourg (Daniel Feakes)
28. From 1 to 12 July, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU facilitated a working group in the 57th Graduate Study Programme "Looking back at 100 years of multilateralism: taking stock and preparing the future" (Daniel Feakes)
29. On 5 July, in Geneva (Switzerland), a staff member of the ISU briefed a visiting group of students from the University of Fribourg (Alex Lampalzer)
30. From 7 to 10 July, in Lausanne (Switzerland), the Chief of the ISU participated in the NATO Science for Peace Programme workshop, "Advanced Research Workshop on Security and Resilience for Emerging Synthetic Biology and Biotechnology Threats" (Daniel Feakes)

31. From 3 to 4 August, in Vevey (Switzerland), staff members of UNODA and the ISU organized the first biosecurity workshop in a series of two funded by the European Union on “Engaging Young Scientists from the Global South in Biosecurity Diplomacy” (Daniel Feakes and Ana Izar)
32. From 13 to 16 August, in Geneva (Switzerland), a staff member of the ISU presented at the induction training for diplomats “Disarmament and Arms Control in Geneva. Orientation for Newcomers Workshop” (Alex Lampalzer)
33. On 20 August, in Geneva (Switzerland), a UNODA staff member welcomed and briefed the Hiroshima and Nagasaki Peace Messengers (Ana Izar)
34. From 20 to 21 August, in Amman (Jordan), a project consultant participated in the first self-assessment workshop “Enhancing Capabilities to Prepare for and Respond to a Chemical, Biological, Radiological or Nuclear (CBRN) Terrorist Attack in Jordan” organized by the Emergency Operations Centre, Ministry of Health (Mehran Rouzbahani)
35. From 29 to 30 August, in Ypres (Belgium), an UNODA staff member participated in the “Conference on Nonproliferation and Dual-use Awareness (CONDENSE)” (Ana Izar)
36. On 30 August, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU briefed a visiting group of UN Disarmament Fellows. (Daniel Feakes)
37. From 19 to 20 September, in Wellington (New Zealand), ISU and UNODA staff members presented at the “Seminar for Parliaments of the Pacific on the implementation of United Nations Security Council resolution 1540” (Alex Lampalzer and Ana Izar)
38. On 21 September, in Wellington (New Zealand), UNODA and the ISU organized a regional BWC universalization workshop for Pacific Island States funded by the European Union (Alex Lampalzer and Ana Izar)
39. On 25 September, in Geneva (Switzerland), an ISU staff member delivered an introductory presentation on “Multilateral Arms Control and Disarmament Issues” for pupils from Switzerland. (Alex Lampalzer)
40. From 30 September to 1 October, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU participated in the “New Shape Forum on Weapons Governance” (Daniel Feakes)
41. From 1 to 2 October, in Kuala Lumpur (Malaysia), a staff member of the ISU and a project consultant organized the “Second Regional Workshop for ASEAN States Parties to the BWC on Preparedness to Respond to the Deliberate Use of Biological Weapons” (Alex Lampalzer and Mehran Rouzbahani)
42. From 9 to 11 October, in Paris (France), the Chief of the ISU will participate in the Biosecurity Working Group of the G7 Global Partnership
43. On 15 October, in Geneva (Switzerland), the Chief of the ISU will participate in the “Biosecurity Innovation and Risk Reduction Initiative meeting” organized by the Nuclear Threat Initiative
44. From 15 to 16 October, Geneva (Switzerland), ISU and UNODA staff members participated in the UNICRI/UNOCT expert workshop on “Technology and Security: Enhancing Knowledge about Advances in Science and Technology to Combat WMD Terrorism”
45. From 28 to 30 October, in Steyning (United Kingdom), a staff member of the ISU will participate in a conference on “International investigation of suspected deliberate bio-release: preparations for the 2020 Capstone exercise”
46. From 6 to 7 November, in Geneva (Switzerland), the ISU will organize a ‘virtual’ tabletop exercise on Article VII/BWC”
47. On 20 November, in Geneva (Switzerland), the ISU will organize a seminar on “Article VII/BWC”

48. From 20 to 21 November, in Geneva (Switzerland), UNODA and ISU staff members will organize a “Planning Workshop for National Preparedness Programmes” under EU Council Decision 2019/97/CFSP
49. From 16 to 17 December, in St. Petersburg (Russian Federation), a staff member of the ISU will present at an international workshop on “Securing Biological Weapons Convention regime: preparing for the next steps”

Annexe II

[Anglais seulement]

National Points of Contact

The following States have nominated a national point of contact to the ISU by 8 October 2019.

Full contact details, including telephone numbers and e-mail addresses, are available to States Parties in the restricted area of the BWC website (<http://www.unog.ch/bwc/> restricted).

I. States Parties

1. Afghanistan
2. Albania
3. Algeria
4. Antigua and Barbuda
5. Argentina
6. Armenia
7. Australia
8. Austria
9. Azerbaijan
10. Bahrain
11. Belarus
12. Belgium
13. Bhutan
14. Bosnia and Herzegovina
15. Brazil
16. Bulgaria
17. Burkina Faso
18. Burundi
19. Cambodia
20. Cameroon
21. Canada
22. Chile
23. China
24. Colombia
25. Costa Rica
26. Croatia
27. Cuba
28. Cyprus

29. Czech Republic
30. Democratic Republic of Congo
31. Denmark
32. Ecuador
33. Estonia
34. Ethiopia
35. Fiji
36. Finland
37. France
38. Georgia
39. Germany
40. Ghana
41. Greece
42. Guatemala
43. Guinea
44. Holy See
45. Hungary
46. Iceland
47. India
48. Indonesia
49. Iran (Islamic Republic of)
50. Iraq
51. Ireland
52. Italy
53. Japan
54. Jordan
55. Kazakhstan
56. Kenya
57. Kuwait
58. Kyrgyzstan
59. Lao People's Democratic Republic
60. Latvia
61. Lebanon
62. Liberia
63. Libya
64. Liechtenstein
65. Lithuania
66. Luxembourg
67. Madagascar
68. Malawi

69. Malaysia
70. Malta
71. Mauritius
72. Mexico
73. Montenegro
74. Morocco
75. Mozambique
76. Myanmar
77. Nepal
78. Netherlands
79. New Zealand
80. Niger
81. Nigeria
82. North Macedonia
83. Norway
84. Oman
85. Pakistan
86. Palau
87. Peru
88. Philippines
89. Poland
90. Portugal
91. Qatar
92. Republic of Korea
93. Republic of Moldova
94. Romania
95. Russian Federation
96. Saint Kitts and Nevis
97. Samoa
98. Saudi Arabia
99. Senegal
100. Serbia
101. Slovakia
102. Slovenia
103. South Africa
104. Spain
105. Sri Lanka
106. Sudan
107. Sweden
108. Switzerland

109. Tajikistan
110. Thailand
111. Trinidad and Tobago
112. Turkey
113. Uganda
114. Ukraine
115. United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
116. United Republic of Tanzania
117. United States of America
118. Uruguay
119. Uzbekistan
120. Venezuela (Bolivarian Republic of)
121. Yemen
122. Zambia

II. Signatories

1. Haiti

III. States not party

1. Israel
2. Micronesia (Federated States of)
3. Namibia

IV. Regional organizations

1. European Union

Annexe III

[Anglais seulement]

Report on participation in the Confidence-Building Measures

Provisional summary of participation in 2019 (as of 8 October 2019)

Key: D = declaration submitted; ND = nothing to declare; NN = nothing new to declare.

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Argentina	D	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	D
Armenia	D	D	D	D	ND	D	D	ND	ND
Australia	NN	NN	D	D	NN	D	D	NN	D
Austria	D	NN	NN	D	ND	ND	NN	ND	ND
Belarus	D	NN	NN	ND	D	D	D	ND	D
Belgium	ND	D	D	D	ND	D	D	ND	D
Brazil	D	D	D	D	D	ND	D	D	D
Bulgaria	D	NN	NN	NN	ND	ND	NN	NN	NN
Canada	D	NN	D	D	D	D	NN	NN	D
Chile	D	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	NN
China	D	D	D	D	ND	D	D	NN	D
Colombia	D	ND	ND	ND	D	ND	D	ND	D
Cuba	D	NN	NN	NN	NN	D	D	NN	D
Cyprus	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Czech Republic	NN	NN	NN	ND	D	D	NN	NN	NN
Denmark	NN	NN	NN	D	ND	ND	D	NN	NN
Ecuador	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Estonia	D	ND	ND	ND	D	ND	NN	ND	ND
Finland	D	D	D	D	ND	D	D	ND	ND
France	D	D	D	D	D	D	D	D	D
Georgia	D	D	D	D	ND	D	D	D	ND
Germany	D	D	D	D	D	D	NN	NN	D
Greece	D	D	D	D	D	D	D	D	D
Honduras	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Hungary	D	NN	NN	NN	ND	D	NN	ND	NN
India	D	NN	D	D	NN	NN	D	D	D
Iraq	ND	ND	D	ND	D	ND	ND	ND	ND

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Ireland	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN	ND	NN
Italy	D	D	D	D	D	NN	NN	NN	D
Japan	NN	NN	D	D	ND	D	NN	NN	NN
Jordan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Kenya	D	D	ND	ND	D	ND	NN	ND	NN
Kyrgyzstan	D	ND	ND	ND	ND	D	D	ND	D
Latvia	NN	D	ND	NN	ND	ND	NN	NN	ND
Lebanon	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Libya	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Liechtenstein	ND	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Lithuania	NN	ND	ND	ND	D	ND	NN	ND	NN
Luxembourg	NN	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Malaysia	ND	ND	ND	ND	D	D	D	ND	NN
Mali	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Malta	NN	NN	NN	NN	D	NN	NN	NN	NN
Mauritius	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Mexico	NN	ND	ND	ND	D	D	NN	ND	NN
Montenegro	NN	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Morocco	NN	ND	ND	ND	NN	ND	NN	ND	D
Netherlands	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
New Zealand	D	ND	ND	ND	NN	ND	NN	NN	ND
Nigeria	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND	ND	NN
Norway	ND	NN	NN	NN	ND	D	NN	NN	NN
Oman	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Pakistan	D	ND	ND	ND	ND	D	D	D	NN
Philippines	D	ND	ND	ND	D	D	D	ND	NN
Poland	NN	NN	NN	NN	ND	ND	ND	ND	NN
Portugal	NN	NN	NN	NN	ND	ND	NN	NN	NN
Qatar	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND	ND	ND
Republic of Korea	NN	NN	D	D	ND	D	D	ND	D
Romania	D	ND	ND	ND	ND	D	D	ND	D
Russian Federation	D	D	D	D	ND	D	D	NN	D
Saudi Arabia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	D

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2(i)</i>	<i>A2(ii)</i>	<i>A2(iii)</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Senegal	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Serbia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Singapore	ND	NN	NN	D	NN	NN	NN	NN	NN
Slovakia	ND	ND	ND	ND	ND	D	NN	ND	ND
Slovenia	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
South Africa	D	D	D	D	ND	D	NN	NN	ND
Sweden	D	D	D	D	ND	ND	NN	NN	NN
Switzerland	D	NN	D	D	D	NN	D	NN	D
Thailand	D	ND	ND	ND	NN	NN	NN	ND	D
Tunisia	D	D	D	D	D	D	D	D	D
Turkey	NN	ND	ND	ND	ND	ND	NN	D	D
Ukraine	D	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND	NN
United Arab Emirates	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND	ND	NN
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
United States of America	D	D	D	D	D	D	D	NN	D
Uzbekistan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND